tère a souscrit une lettre de change : il faut payer, et sans retard.

Entre sénateurs :

— Est-ce l'ère des difficultés qui commence ?

— Non, ce n'est encore que celle des disputes. Un simple prologue !

Eh bien, parlez-nous de ce que sera la pièce !

Hier, à une heure, l'extrême gauche s'est réunie pour résoudre différentes questions.

La réunion s'est occupée d'abord du dépôt d'une proposition d'amnistie plénière dont le texte a été rédigé et adopté.

Le texte de cette proposition d'amnistie est identique à celui qui fut rédigé en 1876, par l'extrême gauche et déposé à la Chambre par M. Raspail et au Sénat par M. Victor Hugo.

La seule modification importante est que seront exceptés de l'amnistie les hommes du 16 mai.

L'amnistie partira du 4 septembre 1870 au 21 mai 1871, jour de l'entrée des troupes de Versailles à Paris.

Cette proposition qui a déjà recueilli plus de 100 signatures, sera déposée vendredi à la Chambre et au Sénat.

Voilà encore, pour le citoyen Gambetta, une belle occasion de s'abstenir.

M. Laisant, député de la gauche, a pris la direction du *Petit Parisien* qui devient radical, après avoir eu des tendances orléanistes.

Tout en déclinant sa collaboration active au *Petit Parisien*, M. Clémenceau envoie à ce journal un témoignage de sympathie, qui paraît devoir être mérité, à en juger par les débuts de la rédaction nouvelle.

Au milieu de tous les ballons d'essai en circulation, le moins accrédité serait celui qui prétend que M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, refuserait la servitude politique de gouverneur du « Crédit Foncier ».

M. Jules Simon serait nommé président du conseil d'État.

DE SAINT-CHÉRON.

Bulletin Militaire

L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, à la Chambre des députés, comporte la discussion de modifications à la loi du 27 Juillet 1872, sur le recrutement de l'armée :

« Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. de Gasté, ayant pour objet de modifier l'article 36 de la loi du 27 Juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, afin de réduire la durée du service dans l'armée active et d'augmenter la durée de service dans la réserve — M. le comte de Roys, rapporteur.)

» Discussion de la prise en considération de la proposition de loi de M. Laisant et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles de la loi du 27 Juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, relatifs à la durée du service militaire et aux engagements conditionnels d'un an. — M. le comte de Roys, rapporteur.

» Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte de Roys, ayant pour objet de modifier l'article 40 de la loi du 27 Juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, pour arriver à une répartition plus équitable des charges militaires entre les soldats des deux portions d'un même contingent — M. de la Rochette, rapporteur.

— Le 1er février commenceront, dans toute la France, les examens pour la garde de sous-lieutenant dans la réserve.

Les engagés volontaires d'un an ayant obtenu le brevet de sous-afficier ou la note très bien aux examens de fin d'année pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf la cavalerie. Les engagés volontaires de la cavalerie pourront se présenter pour l'artillerie, s'ils le désirent

Il en sera de même de ceux du premier appel, déjà proposés au mois de mais dernier pour grade de sous-lieutenant de réserverve dans la cavalerie, et qui ne peuvent être nommés, faute de vacances.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici les votes des députés du Nord sur la proposition de loi de M. Girault (Cher), ayant pour objet d'abolir la prestation en nature et de modifier la réparation des voies de communication.

Ont voté pour: MM. Masure, *Screpel* et Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, *Debuchy*, de la Grange, Louis Legrand, Mention, Plichon, Des Rotours, Tellier Bethune.

N'ont pas pris part au vote: MM. Girard, Pierre Legrand, de Marcère, Guillemin, Ioos, Bertrand-Milcent.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Colsenet, professeur de philosophie au lycée de Lille, est promu à la première classe.

M. Renard, professeur de sixième, est nommé officier d'instruction publique.

M. Gustave Bouvart, professeur de cinquième, est nommé officier d'académie.

Les élections au tribunal de commerce de Lille auront lieu le mercredi 29 janvier, dans la salle des audiences.

Le *Petit Nord* de ce matin sert à ses lecteurs la singulière histoire suivante :

«Depuis plusieurs jours déjà nous savions que M. *Gambett* avait reçu d'un habitant de notre ville une lettre menaçante. Nous avions gardé le silence, afin de ne pas entraver l'action de la police. Aujourd'hui que le coupable est arrêté, nous n'avons plus aucune raison de nous taire.

» Le 17 janvier, un nommé Saint-Clair, âgé de 16 à 17 ans, écrivait à Paris, à M. Gambetta, pour lui demander de lui envoyer immédiatement cinquante mille francs. Il ajoutait que, si cette somme ne lui était pas parvenuue avant le 21, il assassinerait M. Gambetta. «Je suis, disait-il, le chef d'une société secrète disposant de 25 individus qui sont décidés à vous assassiner si les cinquante mille francs ne me parviennent pas avant le 21. Et il donnait son adresse, rue des Septs-Sauts.

» M. Gambetta crut d'abord que la chose n'avait pas la moindre importance et il était disposé à ne pas s'en occuper, mais ses amis lui conseillèrent de déposer une plainte et de remettre la lettre entre les main du parquet; elle avait un caractère d'authenticité qui faisait penser qu'elle n'émanait ni d'un mauvais plaisant ni d'un fou.

» La police se mit immédiatement en campagne. Un commissaire de police vint à Lille et Saint-Clair fut avisé qu'il devait recevoir une caisse de Paris.

» Il crut, sans doute, que cette caisse venait de M. Gambetta, et qu'elle contenait les cinquante mille francs demandés, car il se rendit à la gare pour recevoir le colis. La caisse ne contenait que du papier et elle était accompagnée d'un agent de police qui mit la main sur le coupable.

» Saint-Clair a été interrogé par M. le procureur de la République; il n'a pas nié l'authenticité de la lettre. Il résulte de ses déclarations qu'il est garçon boucher et qu'il est le fils d'un ancien officier de paix de l'empire.

» Nous ne pensons pas que la politique ait joué un rôle dans cette affaire. Il paraît résulter des premiers renseignements recueillis par nous, qu'il ne s'agit là que d'une affaire de chantage. On ne sait pas encore si Saint-Claira des complices.»

Le *Petit Nord* tiendra dit-il, ses lecteurs au courant de cette curieuse affaire. Nous ne la perdrons pas de vue.

On nous annonce que la section symphonique des Orphéonistes lillois se rendra au concours international d'Arras.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le récit que nous avons fait, il y a environ trois semaines, d'une rixe survenue dans un estaminet de Leers, à propos de nationalité, et dans laquelle un jeune homme d'origine française, Edouard Fauvarque, avait été grièvement blessé à la tête par une brique, que l'on suppose avoir été lancée par le cabaretier lui-même. Notre correspondant de Leers nous annonce que le malheureux Fauvarque est mort, hier soir, à cinq heures, après vingt-deux jours d'horribles souffrances.

Cette mort a causé une très-pénible impression dans le village, où ce jeune homme était estimé de tous à cause de sa conduite régulière et des soins qu'il prodiguait à sa mère, malade depuis plusieurs années.

M. Edouard Fauvarque était âgé de 20 ans. Il est mort la veille du jour où il devait subir le sort.

Un déplorable accident s'est produit, il y a deux jours, dans un estaminet de la Grand'rue, au *Tambour-Maître*. La victime est un fileur de la rue Beaurewart, M. Jean Lecerne. Cet homme faisait partie d'une société de secours mutuels, la société Saint-Philippe, dont le siége est situé au premier étage de l'estaminet. Il venait d'assister à une séance et se préparait à regagner son domicile, quand en descendant l'escalier que mène du rez-de-chaussée au premier étage, il perdit tout-à-coup l'équilibre et tomba la tête la première, sur le plancher. Il se fit, en tombant une si grave blessure au crâne, que quelques heures plus tard, il mourait sans avoir repris connaissance. M. Jean Lecorne était âgé de 34 ans.

Aux cabaretiers qui conservent chez eux des consommateurs après l'heure réglementaire de fermeture et refusent l'entrée de leurs établissements aux agents de police:

Par arrêté préfectoral en date des 14 et 17 janvier dernier, les cabarets tenus, rue de l'Epeule, par Mme Nathalie W...., et rue du Grand-Chemin par M. Gustave D... ont été déclarés fermés pour le double motif que nous avons énoncé ci-dessus.

La chronique des vols.

Un malfaiteur inconnu a pénétré, avant-hier, dans une maison du Créchet, à Croix, et a enlevé une somme de 100 fr.

Hier, une jeune fille de la rue Decrème, Adèle B...., a été, sans même s'en apercevoir, dépouillée d'un foulard qu'elle venait d'acheter et qu'elle avait déposé dans un panier qu'elle tenait à la main.

Un ouvrière épluchеuse, Louise D., a été arrêtée, hier, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Hier, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Lille, deux repris de justice, Eugène Delvoye, et Louis-Philippe Pointis, dont nous avons annoncé l'arrestation, la semaine dernière. Le premier est celui qui a été ramassé ivre-mort dans la rue du Pays, vingt-quatre heures après sa sortie de la maison d'arrêt de Douai. Il a été condamné à un mois de prison et 21 francs d'amende. L'autre, un homme pas commode du tout, ira passer six mois à la maison centrale pour s'être enivré et avoir dit à l'agent de service sur la Grand'Place que « 93 allait revenir et qu'il verrait avec plaisir tous les agents de police monter sur l'échafaud. »

Le feu s'est déclaré avant-hier, à Bousbecques, dans un corps de bâtiment appartenant à M. François Hazebrouck, cultivateur.

C'était en plein jour, (9 heures du matin) de sorte que les secours furent vite organisés.

Les pompiers accourus en grand nombre accompagnés de plusieurs habitants de la localité ont déployé une activité et un courage qui n'ont pas tardé à les rendre maîtres de l'incendie.

Les chaînes furent établies aussitôt et l'eau arriva à discrétion, puisée à 200 mètres du bâtiment qui brûlait.

Il faisait un froid excessif, ce matin-là et l'on cite plusieurs pompiers et habitants de Bousbecques dont les vêtements couverts d'eau ont été gelés.

En une demi-heure la part du feu était faite. Une grange et une écangauerie étaient complètement consumées, avec les récoltes mais peu considérables, qu'elles contenaient, une partie du mobilier du locataire qui habitait, a aussi été la proie des flammes.

Le corps de logis d'habitation de M. François Hazebrouck, n'a pas été atteint.

Les pertes s'élèvent à 300 fr. couverts par la compagnie l'*Espérance*.

On ignore absolument la cause de l'incendie. Cependant on croit qu'elle est due à un vice de construction dans la cheminée.

C'est vraiment trop de bonheur à la fois! La commune d'Haubourdin qui depuis un certain temps n'avait plus de service public de transport en communication avec Lille, vient d'être dotée coup sur coup d'une installation de tramways et d'un service régulier d'omnibus.

Voilà une commune qui ne se plaindra pas.

Hier, vers onze heures du matin, un bateau chargé de charbon, le *Vélocipède*, appartenant à M. Crombez, et destiné à M. Obry, mennier à Lille, s'est sombré dans le canal de dérivation de l'Abattoir. Il a été aussitôt entièrement submergé et le batelier, sa femme et ses enfants, n'ont eu que le temps de sauter dans une barque pour gagner la rive.

M. Fauchille, filateur rue d'Arcole, à Lille, s'apercevait depuis quelque temps de la disparition de marchandises. On organisa une surveillance et mardi on découvrit les auteurs de ces détournements, Edmond et Charles Crousse, Juliette Lemay, femme Ducroquet, et Madeleine Hasquin, veuve Crousse.

Ils comparaîtront prochainement devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vols et complicité de vols de nuit, par recel.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante:

« Perturbation atmosphérique dont l'énergie va en augment, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norwége entre le 22 et le 24. Pluies au Sud et neige au Nord. Bourrasques du Nord-Est au Sud-Ouest.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

23 JANVIER 1601. — Le prince et la princesse de Ligne font entériner les lettres d'érection du marquisat de Roubaix, que Robert de Melun, leur frère, n'avait pu faire enregistrer au milieu des guerres continuelles où il s'était trouvé.

Tte LEURIDAN.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUE

Paris, 23 janvier, 4 h. soir. — Hauteur du baromètre, Biarritz, 784; Brest, Boulogne, Strasbourg, Toulon, 760. Baromètre, en hausse légère, reste néanmoins peu élevé. Vent d'entre Nord et Est. Froid et neige.

Situation à Lille, le 23 janvier 1879. — Baromètre : légère tendance à la hausse. Forte gelée. Beau temps. Ciel couvert. Vent N. Thermomètre, 8 h. matin, moins 7 0/10; 10 h. moins 6 0/10; midi, moins 4 0/10 2 h. moins 3 5/10.

— Le *Patriote* de Calais nous apprend que le Conseil municipal de Calais, dans sa séance du 17, a voté à M. Marcel, sénateur, l'adresse suivante :

» Monsieur le président,

» Reconnaissant des services que vous lui avez rendus et de la bienveillance avec laquelle vous lui avez donné un concours empressé dans toutes les circonstances où elle en a eu besoin.

» La ville de Calais est fière de l'élection qui vous a porté à la présidence du Sénat; elle s'associe de bon cœur à la satisfaction qu'éprouve le pays de voir arriver à cette position immense l'ancien garde des sceaux, dont les nobles et fières paroles resteront comme une des gloires de nos annales parlementaires, le grand et bon citoyen dont le nom signifie : loyauté, dignité, sagesse et dévouement à la République.

» Par l'intermédiaire de son Conseil municipal et de son administration réunis à cet effet en séance extraordinaire, elle vous adresse et vous prie d'agréer ses félicitations et l'assurance de sa respectueuse et sincère affection. »

— On vient d'arrêter à Quesnoy-sur-Deûle, une jeune couturière de cette commune, la nommée Rosa Lefebvre, qui, dimanche dernier, a dérobé à une marchande de notre ville, Mme Montel, rue Puebla, plusieurs pièces d'étoffe que cette dame avait mises en vente sur la place de Quesnoy. On a retrouvé au domicile de l'inculpée une certaine quantité de marchandises volées, non-seulement à Mme Montel, mais à plusieurs autres marchandes.

— On a retrouvé, dimanche matin, dans le marais de Marquion, le cadavre presque couvert de neige, du sieur Aug. Danel, d'Inchy. Cet homme, presque octogénaire, avait été vu vendredi dans un cabaret de Baralle.

— Les secours ci-après viennent d'être accordés par M. le ministre de l'instruction publique : Anchy, 2,000 fr. (Agrandissement d'une école de garçons). Wazlers, 3,800 fr. (Construction d'une école de garçons).

— M. Ch. Gérardin, employé des contributions indirectes à Bâches, tenait depuis quelques mois, une somme de 6,000 à 7,000 fr. dans une malle déposée dans une chambre du 1er étage de son habitation. Tout était fermé à clé.

Samedi, il s'aperçut qu'un rouleau de 1,000 avait disparu. La malle avait été ouverte à l'aide d'une fausse clé.

M. Gérardin n'a pas tardé à apprendre qu'une femme qu'il employait avait fait dans le village de nombreux paiements en pièces d'or, ce qui était d'autant plus anormal qu'elle est mère de douze enfants, la plupart encore trop jeunes pour travailler. Elle a été interrogée, mais elle nie énergiquement le vol.

— Un homme de 36 ans, M. Albert R.... domicilié à Maubeuge, arrivait hier à Paris, par le chemin de fer du Nord. A peine sorti de la gare, il était abordé par deux individus proprement vêtus, se disant Anglais, qui le priaient de les conduire au cimetière Montmartre, lui promettant une pièce de 20 francs qu'ils firent briller à ses yeux.

M. R... accepta la proposition et, comme il avait habité Paris pendant longtemps et qu'il y revenait pour acheter un fonds de commerce, il prit aussitôt cette direction avec les deux individus.

Arrivés au cimetière Montmartre, l'un de ces derniers lui dit qu'il n'y était venu que pour y cacher un coffret qu'il portait et qui renfermait 30,000 fr. en or.

Après avoir enterré le coffret, ils se retirèrent tous les trois; mais, en sortant du cimetière l'homme aux cinquante mille francs, exprimant des craintes sur sa cachette, son compagnon s'offrit pour aller retirer le coffret, et, sur le refus du premier, M. R... consentit à se charger de la commission.

Pour garantie, il laissa entre les mains des deux individus, qui devaient l'attendre sur le boulevard Clichy, son porte-monnaie renfermant 2,540 fr. en or et en billets de banque et alla déterrer le coffret qu'il rapporta à l'endroit indiqué.

Malheureusement pour lui, les deux prétendus étrangers n'avaient pas attendu son retour; ils avaient disparu en lui abandonnant le trésor en échange de sa garantie. Mais en ouvrant le coffret, il put s'assurer que le trésor se réduisait à 5 fr. 70 c. en pièces de cuivre de dix centimes.

Le pauvre naïf est allé immédiatement conter sa mésaventure au commissaire de police.

— La commune de Wormhout est en instance auprès de l'administration préfectorale pour obtenir l'ouverture de quatre marchés-francs qui se tiendraient chez elle les 13 mars, 16 avril, 15 octobre et 15 decembre de chaque année.

— Un sieur Edmond Jean, boulanger à la Longueville, possédait un cheval retif. Il n'imagina rien de mieux, pour le dompter, que de demander l'âne de son voisin à prêter. Il attela maître Aliboron à la langue du pauvre animal et le fouetta pour le faire avancer. Le cheval résistant, la langue fut arrachée. Procès-verbal a été dressé contre cet inhumain propriétaire.

— On écrit de Comines à l'*Echo* :

« Par arrêté ministériel en date du 17 janvier 1879, M. Verhaeleweghem, receveur des contributions indirectes à Comines, est envoyé à Frévent, près Montreuil (Pas-de-Calais). Ce changement, qui n'est pas un avancement, est motivé par des raisons politiques. »

— *On écrit de Boulogne*, 22 janvier. — Le facteur enregistrant Delbart, traversait la voie à la gare d'Hesdigneul, à l'arrivée du train venant de Paris ce matin à onze heures, quand un faux pas lui fit prendre le pied dans les rails, et il ne put se dégager à temps ; le malheureux fut violemment tamponné et eut les deux jambes coupées. Il expirait quelques minutes après, laissant une veuve et quatre enfants.

— La Commission relative au rachat de la concession de la Scarpe inférieure s'est réunie aujourd'hui à une heure, dans son bureau, à Versailles.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 janvier. — Sophie Dhalluin, rue Turgot, 86. — Sébastien Couraux, rue Notre-Dame, 62. — Emile Biterman, rue Vaucanson, cour Beny, 6. — Joséphine Pilé, rue Decresme, 138. — Marie Dujardin, rue de l'Ouest, 35. — Anna Descy, rue du Fontenoy, 61. — Hélène Inglebert, rue de l'Epeule. — Albert Foucart, rue St-Louis, 51. — Louise Deconinck, rue de la Perche. — François Delporte, rue Jacquart. — Clément Moulard, route de Wattrelos.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 janvier. — Valentine Wattrelot, 4 mois, rue de l'Alouette. — Hortense Eyssen, 4 mois, rue d'Alma. — Marie Isabake, 65 ans, ménagère, rue St-Antoine, cour Defontaine, 10. — Marie Ducatillon, 85 ans, aux Petites-Sœurs. — Henri Quentry, 75 ans, rue Decresme, 81. — Ferdinand Deguffroy, 55 ans, tisserand, rue des Longues-Haies.

État-civil de Tourcoing

— DÉCLARATION DE NAISSANCES DU 21 janvier. — Léonie Mahieu, Blanc-Seau. — Marie Delerlon, que, rue de la Haute-Voie. — Louis Scamps, rue du Mont-à-Leux. — Amédée Coppenolle, rue de Roubaix. — Clarie Lemaire, Rue Winoscq-Checquel. — Jeanne Wagnon, Orions.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 janvier. — Charlotte Pénillot, 79 ans 1 mois, Brun-Pain. — Victor Verluysze, 1 mois, Brun-Pain. — Germaine Vanneste, 1 an, 7 mois, Chêne-Houpline.

Convois Funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur; à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joséphine SECRET, épouse de M. Alfred MARISSAL, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1878, à l'âge de 24 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine VANDOORSELAERE, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— Hier après-midi, a eu lieu, à Tournai, l'enterrement du malheureux Verplanque, le mécaniste victime de la catastrophe de Bassilly. Beaucoup de monde assistait au convoi de l'infortuné. Presque tout le personnel du chemin de fer a tenu d'accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

— On donne d'excellentes nouvelles de MM. du Sart de Bouland et de la Croix d'Ogimont. Le chauffeur en traitement à l'hôpital est toujours à peu près dans le même état. Toutefois, il gagne du temps et malgré ses affreuses brûlures, on ne désespère pas de le sauver.

— Dimanche, vers quatre heures, deux habitants du faubourg de Maire, près de Tournai, revenant de Kain, s'aventurèrent sur la glace, à travers les prés, pour abréger leur chemin. La glace se rompit sous leurs pas, et malgré la promptitude avec laquelle plusieurs personnes leur portèrent secours, l'un d'eux, le nommé P.-J. Vanrombeke, saisi par le froid, ne tarda pas à succomber. Nous apprenons que son compagnon a été admis et qu'il est à toute extrémité.

— Hier matin, à la gare de Mouscron, un employé a été tamponné par un train en manœuvre. La mort a été instantanée.

— Voici quelques détails complémentaires sur l'accidentde Bassilly.

«Le chauffeur, qui est en ce moment à l'hôpital de Tournai, n'a que des brûlures. Il a été trouvé dans le tender, renversé et à moitié asphyxié par la vapeur qui échappait d'un tuyau et qui lui tombait dessus, lui occasionnant les brûlures en question.

» Un voyageur, M. Otte, a miraculeusement échappé à cette catastrophe. Il se trouvait dans un compartiment des troisièmes en compagnie de deux autres voyageurs. M. Otte avait le pied sur la chaufferette, mais celle-ci se trouvant sans cesse dérangée et poussée par son compagnon, M. Otte impatienté se leva et gagna un autre compartiment. Le choc eût lieu quelques instants après. M. Otte fut soulevé à une hauteur de deux mètres, et le compartiment qu'il venait de quitter, réduit en miettes; parmi les voyageurs qui s'y trouvaient, un fut tué roide. C'était peut-être l'homme à la chaufferette et dont le tic nerveux aura probablement sauvé M. Otto. Voilà à quoi tient la vie de l'homme !

» Un autre voyageur, occupant une des voitures brisées, descendu à Enghien pour satisfaire à un besoin, a vu le train s'éloigner sans lui ; il a dû à cette circonstance d'avoir échappé à la mort.

» Disons, en passant, que parmi les les blessés se trouvaient M. Patte, d'Amsterdam, qui se rendait à Louze, et qui a eu le nez cassé, M. Dupire et un ouvrier zingueur de Tournai, qui ont reçu des contusions.

» Les voyageurs qui ont échappé à la catastrophe ne l'oublieront pas de longtemps. Une dame de Lille a été si impressionnée qu'en descendant à Tournai, elle s'est trouvée comme paralysée et qu'il a fallu la transporter dans le train de Lille. D'autres voyageurs gardaient quelque chose d'étonné sur le visage, comme s'ils n'étaient pas sûrs d'être au monde. Des jeunes filles pleuraient et criaient ; enfin, la consternation était générale. »

— Le comique s'est mêlé au sérieux dans ces circonstances dramatiques :

Au moment de l'accident, un voyageur qui venait d'avoir l'œil poché d'une façon formidable, se précipite comme un fou vers la gare.

Il aperçoit le chef de gare et court à lui.

Pour demander des soins, un médecin, de l'eau, crierez-vous...

Pas du tout.

— M. le chef de gare, — s'écrie-t-il d'une voix rauque, — donnez-moi le registre des réclamations. Je veux faire ma plainte tout de suite.

Le chef de gare, qui avait bien d'autres chats à fouetter en ce moment terrible, l'a assis devant le registre, et le voyageur s'est mis à écrire sa plainte — tenant la main gauche sur son œil qui enflait d'une façon prodigieuse.

— AFFAIRE LANGRAND-DUMONCEAU. — L'audience d'hier a été consacrée toute entière à la continuation de la lecture de l'acte d'accusation: rien n'a troublé la monotonie des opérations de cette longue formalité.

FAITS DIVERS

— La *France* annonce qu'un nouvel assassinat vient d'être commis encore à Saint-Mandé. Un garçon jardinier aurait été attaqué la nuit dernière et frappé de plusieurs coups de couteau.

— On écrit de Strasbourg, 21 janvier. — Hier, le génie allemand a procédé à l'adjudication des travaux de construction du nouveau fort, qui doit être élevé au Mundolsheimer Kopf, entre le fort de Mundolsheim et le fort Prince-Héritier, ce qui portera à quatorze le nombre des forts détachés autour de la place. Ce nouvel ouvrage devra être terminé dans un délai de trois ans.

— On écrit de Lyon, 21 janvier :

« Dimanche dernier, des pêcheurs ont découvert un bras et une main accrochés aux saules qui bordent les rives de l'île située sur la Saône, en face de la ville. La justice avertie a fait une descente sur les lieux. Il ressort des premières investigations, que ces membres ont été coupés par des mains inhabiles, à l'aide d'un couteau ou d'un rasoir.

« A qui appartiennent ces débris ? Impossible de préciser encore, mais le crime n'est pas douteux. Le bras et la main, transportés à la Morgue, ont été moulés. Le parquet a fait publier des avis pour que si de nouveaux débris humains étaient trouvés sur les bords de la Saône et du Rhône, les renseignements fussent aussitôt transmis à la justice. »

On écrit de Nyons (Drôme), 21 janvier.

Hier soir, le sieur Roustan, qui habite une maison isolée, non loin de la commune de Mirabel, trouva, en rentrant chez lui, le cadavre de sa femme baignant dans une mare de sang. La tête de la malheureuse n'était plus qu'une plaie, tellement son assassin — car il y avait eu crime — avait mis d'acharnement à la frapper.

Le mobile de ce dernier a du être le vol, car toutes les armoires avaient été soigneusement fouillées ; un tiroir seul avait été respecté, et justement il renfermait les bijoux de la femme Roustan, ainsi qu'une somme d'environ 400 francs.

Détail caractéristique: le chien de garde de la maison avait disparu.

La victime qui était d'une force peu commune, a dû lutter énergiquement pour protéger sa vie, car les meubles étaient dans le plus grand désordre.

On n'a pu encore découvrir l'assassin. Les soupçons se portent sur un étranger qui aurait été vu, le jour même du crime, dans la localité.

— Plusieurs journaux racontent que le parquet est saisi depuis plusieurs semaines d'une mystérieuse affaire. Il y a quelque temps, M. Ragon, juge d'instruction, avait fait venir dans son cabinet une jeune fille du quartier Montmartre. Des voisins avaient remarqué qu'elle se trouvait dans un état intéressant.

Un jour, elle disparut, puis elle revint la semaine suivante. Elle avait fait ses couches disait-elle, et son enfant était mort.

Chez le juge d'instruction, elle raconta qu'elle s'était rendue à l'hôpital de la Maternité pour faire ses couches ; au moment d'entrer, elle fut accostée par une dame fort bien mise. Celle-ci lui offrit de se charger de l'enfant à naître, d'assurer son avenir, tout en permettant à la mère de venir le voir.

La pauvre fille, vivant de son travail et sans autre ressource, avait accepté. La dame disait s'appeler Mme X... Elle partit avec l'enfant pour se rendre à l'hôtel qu'elle habitait aux Batignolles, cité des Lilas. Le jour suivant, la jeune mère reçut une lettre de la belle dame. On lui apprenait que l'enfant était mort, que la dame était obligée de faire un voyage en Angleterre. Bref, la mère ne la revit plus.

L'adresse donnée était fausse; néanmoins la police découvrait l'hôtel où la dame avait logé.

Elle avait demeuré, cité des Lilas, avec un jeune artiste, auquel elle avait dit qu'elle était issue d'une bonne famille anglaise. Elle exerçait la profession d'institutrice.

Ce jeune artiste fut interrogé par MM. Ragon et Macé. La dame était partie, il y avait un mois environ, après être accouchée chez une amie, à ce qu'elle lui avait dit, d'une petite fille décédée le jour même.

Le jour de ce prétendu accouchement concordait avec celui où la dame avait cherché l'enfant près de la Maternité. La dame n'avait jamais été enceinte, ce fait a été établi, l'enfant était bien celui de la Maternité.

Cette manœuvre coupable devait amener un mariage entre la dame et l'artiste, mais celui-ci avait déjà eu des doutes : là-dessus discussion et départ de la jeune dame pour l'Angleterre, où on lui offrait, disait-elle, une place d'institutrice.

L'enquête a établi qu'à deux reprises la dame en question s'était fait remettre un nouveau-né par de pauvres filles-mères entrées à la Maternité ; les circonstances étaient les mêmes. La femme changeait de toilette, de coiffure et même de cheveux pour ne pas être reconnue. Ces enlèvements s'étaient suivis de très-près. Les deux mères de ces derniers enfants ont du reste déposé des plaintes ; comme à la première, on leur avait annoncé que leur enfant était décédé, le lendemain du jour où on l'avait recueilli.

La police anglaise fut prévenue ; un agent de la sûreté se rendit à Londres afin de découvrir cette femme et la surveiller. On la retrouva dans un hôtel où elle se donnait comme maîtresse de français.

Une lettre qu'on lui adressa de France la décida tout-à-coup à y retourner ; l'agent informa aussitôt le parquet de Paris.

Lundi soir, M. Macé, prévenu, se rendit à l'hôtel où elle était descendue, quartier du Caire, et l'arrêta.

Hier matin, elle était amenée chez M. Ragon. Elle a fait des aveux concernant l'enfant de la jeune ouvrière du quartier Montmartre. Elle nie pour ce qui concerne les deux autres.

Cette femme, qui avait pris à Paris différents noms nobiliaires, doit être confrontée aujourd'hui avec les trois jeunes mères et différents témoins.

— On lit dans l'*Italie* du 19 Janvier :

« Nous allons signaler un fait qui est fort peu connu en Italie et qui ne l'est certainement pas en France.

» En 1859, au lendemain de Magenta et de Solférino, on ouvrit à Milan une souscription en faveur des blessés et des familles des morts des armées sarde et française. Le produit de la souscription s'éleva à 260,000 francs environ qui furent versés dans les caisses de la municipalité.

» Pendant la souscription, un décret royal était intervenu qui répartissait cette somme de la façon suivante : deux tiers à l'armée française, un tiers à l'armée piémontaise.

» Les 260,000 fr. restèrent longtemps dans les caisses de la municipalité ; il y avait, paraît-il, des doutes sur la façon d'employer ces fonds, et on avait adopté nous ne savons quelle proposition suspensive.

» Toutefois le comte Beretta, alors syndic de Milan, ayant fait remarquer qu'il n'était pas correct que la municipalité détînt ces fonds sans payer un intérêt, un compte fut ouvert et figura au budget. Il y figure encore ! seulement, aujourd'hui les 260,000 fr. de 1859, sont presque doubles, et le montant de la souscription s'élève à 470,000 fr. environ.

» Lorsqu'il fut question il y a quelques années d'élever à Milan un monument aux morts des cinq journées, une députation de citoyens mal inspirés alla trouver le roi, le priant de révoquer son décret, afin que la somme restée sans emploi allât grossir celle qui avait été recueillie pour le monument.

» Je ne puis révoquer mon décret, répondit » Victor-Emmanuel ; cette somme ne peut » être employée que de la façon désignée par » les souscripteurs. Personne n'a le droit d'en » disposer autrement. »

» Victor-Emmanuel avait cent fois raison ; mais les fonds de la souscription n'en continuèrent pas moins à dormir placidement dans les caisses de la ville de Milan.

» Cependant, il y a cinq ou six mois, les conseillers municipaux milanais décidèrent, sur l'avis du comte Beretta, de prier le ministre de la guerre de faire les démarches nécessaires pour que son collègue à Paris fût informé de cet état de choses.

» Malheureusement, les crises ministérielles arrivèrent : le général Bruzzo fut remplacé par le général Bonelli, auquel succéda à son tour le général Maze de la Roche. Le syndic de Milan ne reçut aucune réponse, et les blessés de 1859 ignorent plus que jamais que la ville de Milan tient à leur disposition une somme de 470,000 fr., dont 313,000 fr. sont destinés aux blessés français et 156,000 fr. aux blessés italiens ou aux familles des soldats morts sur les champs de bataille de la Lombardie. »

TRIBUNAUX

Un désenchanté de la vie

Ses illusions perdues, ses espérances déçues, ses découragements et ses tristesses, c'est en vers de mirliton qu'Achille Boutelier les exhalait un jour.

Tenez ! jugez de l'état de son âme; écoutez ce sanglot :

Je d'mande au monde, aux solitudes
A quoi sert la vie et ses jours ?
L'écho m'répond des turpitudes;
La montagne, des platitudes;
Le genre humain, des calembours.
Ah ! j'en ai plein les yeux de c'qu'on nomme l'existence,
Tant je m'ennuie et ne peux me sentir.
Ah ! sapristi ! quelle souffrance !
Que de ne pas pouvoir se souffrir.

Nouveau Gilbert, le poète va mourir et voilà son adieu à la vie, non plus dans la langue des dieux cette fois, mais en ces quelques lignes de prose dont nous respectons le texte aussi bien que l'orthographe :

« Jai fet cette lettre pour aseule faim de dire à Dieux aux amis, parents, connaissance et autres, puisque le malheur veut que je termine ma carrière de la vie avec auci peut donneur que ce la; enfins je prit ceux qui son dupes de moix de vouloir bien me pardonnez, car dans un autre monde, je leurs demanderais grasse pour moi mêmes, come nous pardonons nos offences à ceux qui nous ont ofencé come dit notre prière.

» Adieux, je termine la vie puisqu'il le fau pour mes parent puisqu'il ne veulent pas méder dans ma carière, j'en finit de la vie pénible qui est une chose dégoutante et stupide et plaine de créancier qui vous persécutes et de femmes qu'on est leur dupes. J'en ai assé de la vie dont je vais en finir soit par l'eau soit par le feu, soit par n'importe commeut, pourvu que je m'en aille de cette terre de desèption.

» Adieux, pour toujours.

» Achille Boutelier. »

Eh bien, non ! Boutelier n'est pas mort : le voilà plein de vie et de santé devant le tribunal correctionnel, et prévenu du délit d'abus de confiance.

Les témoins entendus expliquent cette phrase de la lettre que nous venons de reproduire dans laquelle il est dit que la vie est chose dégoûtante et stupide, pleine de *créancier qui nous persécute* : ce sont ceux qui ont confié à Boutelier les uns des étoffes pour leur faire des vêtements, les autres avancé l'argent des façons, etc.

— Croiriez-vous, messieurs, dit l'un d'eux, que ce filou-là, je lui fais voir un paletot que j'avais acheté; il me fait accroire qu'il ne va mal ; j'ai la bêtise de le lui confier, et il me l'a ratissé.

M. le président, au prévenu. — Vous entendez toutes ces déclarations; qu'avez-vous à répondre ?

Boutelier. — Ah ! la vie est une si triste chose !

M. le président. — Est-ce que vous allez recommencer la comédie de la lettre ?

Boutelier. — Ma comédie?

M. le président. — Sans doute; vous voulez dérouter vos créanciers en vous faisant passer pour mort.

Boutelier. — J'étais dégoûté de la vie, j'ai voulu me détruire. Si je ne l'ai pas fait, c'est que j'étais indécis sur les moyens. Ah ! quelle triste chose que l'existence ! Depuis mon arrestation, j'ai voulu avaler une clé ; ça n'a pas pu passer.

M. le président. — Qu'avez-vous à répondre à tous les abus de confiance qu'on vous reproche ?

Boutelier. — J'ai à répondre que là-dedans comme dans tout, l'homme n'est pas compris : on accuse ses actes sans *scrupuler* ses intentions.

M. le président. — Vous aviez de bonnes intentions en détournant les objets qui vous étaient confiés ?

Boutelier. — J'avais l'intention de les rendre ; mais les ayant mis au Mont-de-Piété, je ne pouvais pas les rendre ; c'est clair comme le jour.

M. le président. — Eh bien, pourquoi les avez-vous mis au Mont-de-Piété ?

Boutelier. — Espérant les retirer et les rendre.

M. le président. — Et les effets que vous avez vendus ?

Boutelier. — Eh bien, puisque je les avais vendus, est-ce que je pouvais les rendre ?

M. le président. — Alors pourquoi les avez-vous vendus ?

Boutelier. — Ah ! pour ça, bon ; dites-mo